



Le défi de la persistance de la sécheresse et de la famine dans le contexte du développement de l'agriculture et de l'agro-industrie en Afrique pour une croissance économique durable

*Résolution 145 (2017) adoptée le par la 40^{ème} Conférence
(Ouagadougou, 10 novembre 2017)*

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 40^{ème} Conférence à Ouagadougou (Burkina Faso) les 9 et 10 novembre 2017,

Rappelant, entre autres :

- Les accords internationaux issus des Conférences des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment les COP 21 et 22,
- La résolution sur « Le développement de l'agriculture en Afrique en vue de faire face à la crise alimentaire et de contribuer à la réduction de la pauvreté », adoptée par sa 31^{ème} Conférence (Kampala, Ouganda, 30 novembre 2008),
- La résolution sur « Le renforcement de l'investissement privé dans le secteur agricole en vue de réaliser la sécurité alimentaire en Afrique », adoptée par sa 36^{ème} Conférence (Libreville, Gabon, 8 novembre 2013),
- La résolution sur « La réalisation du développement durable dans toutes ses dimensions en tant qu'objectif majeur pour la paix, la sécurité et le progrès social et économique dans les pays africains », adoptée par sa 37^{ème} Conférence (Rabat, Maroc, 2 novembre 2014),
- La résolution sur « Les pays africains face aux effets négatifs des changements climatiques : mesures à prendre et rôle des parlements africains », adoptée par sa 38^{ème} Conférence (Bissau, Guinée-Bissau, 6 décembre 2015),
- La résolution sur « Le rôle des parlements africains dans la réalisation des objectifs de développement durable », adoptée par sa 39^{ème} Conférence (Rabat, Maroc, 9 novembre 2016),
- La résolution intitulée « Agir d'urgence au niveau international pour sauver des millions de personnes de la famine et de la sécheresse dans certaines parties de l'Afrique et au Yémen », adoptée par la 136^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (Dhaka, Bangladesh, 5 avril 2017),

Vivement préoccupée par la grave sécheresse et la désertification qui affectent, depuis quelques années, le continent du fait du réchauffement climatique qui frappe plus durement l'Afrique que le reste du monde, et qui, associée aux difficultés économiques rend difficile l'accès à l'eau et à la nourriture pour de nombreuses populations africaines et décime le bétail faute d'eau et de fourrage,

Préoccupée également par le fait qu'après une décennie d'amélioration relative, suite à la crise alimentaire du milieu des années 2000, la famine a augmenté ces dernières années, du fait de la sécheresse, particulièrement en Afrique Subsaharienne où, selon l'ONU, plus de 20 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence, mettant ainsi en évidence la vulnérabilité du continent en matière de sécurité alimentaire,

Sachant qu'en plus de la famine, des conflits et des déplacements de populations et de bétail, la sécheresse engendre des crises humanitaires qui affectent gravement la croissance économique, la stabilité sociale et l'état des ressources en eau et de l'écosystème,

Observant que la famine touche les pays où les effets de la sécheresse sont aggravés par le manque ou la faiblesse des investissements dans le secteur agricole, notamment en infrastructures, en particulier les aménagements hydro-agricoles (canaux d'irrigation et de drainage) et les énergies renouvelables, souvent considérés comme trop coûteux,

Soulignant l'importance du rôle que les Institutions financières internationales pourraient jouer dans la disponibilité des financements à moindre coût pour accroître la production agricole dans les pays africains,

Déplorant le fait qu'aux effets de la sécheresse, de l'instabilité politique, des guerres civiles et des déplacements de populations, s'ajoutent des politiques de développement généralement peu favorables au secteur agro-alimentaire dans les pays souffrant le plus de la faim,

Notant que, malgré son vaste potentiel agricole, l'Afrique subsaharienne est la région du monde qui connaît la plus grande insécurité alimentaire et où la pauvreté est particulièrement alarmante,

Réaffirmant que le niveau encore élevé de l'insécurité alimentaire en Afrique et l'importation de produits alimentaires sont inacceptables pour un continent qui regorge de ressources favorables à une large gamme de production agricole et dont l'exploitation rationnelle et durable, par la mise en place de politiques adéquates, peut permettre d'organiser sa sécurité alimentaire,

Soulignant l'importance du rôle du secteur agricole dans les économies africaines et *Consciente* que sa croissance rapide constitue un préalable à l'amélioration de la situation alimentaire face à une demande qui augmente sans cesse du fait de la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide du continent,

Considérant que l'augmentation de la demande de produits alimentaires et les changements dans les habitudes de consommation qui découlent de la croissance démographique et de l'urbanisation créent des débouchés pour les denrées de consommation courante africaines, particulièrement les produits alimentaires transformés,

Considérant également que pour satisfaire la demande croissante de produits alimentaires il est nécessaire de mettre en place des stratégies agro-pastorales et halieutiques plus productives et plus durables et que cela passe par une transformation du secteur agricole,

Observant que dans les pays en développement qui y sont parvenus, ces transformations ont

été impulsées par la hausse de la productivité agricole, qui a conduit à une réaffectation de la main-d'œuvre et des ressources employées dans l'agriculture vers les autres secteurs, à une hausse du revenu par habitant et à un recul substantiel de la faim et de la pauvreté,

Convaincue qu'un secteur agro-industriel dynamique et le développement des services en milieu rural créeraient des emplois, en particulier au profit des femmes et des jeunes, ce qui contribuerait à accroître les revenus et à améliorer la sécurité alimentaire,

Reconnaissant l'importance du rôle du système des Nations Unies dans la gestion des conflits et des catastrophes naturelles dans les pays africains,

Rappelant que par l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les Etats se sont engagés à éradiquer la faim et la pauvreté et à atteindre d'autres objectifs importants, notamment rendre l'agriculture durable, protéger la planète et garantir pour tous de vivre dans la paix et la prospérité, de réduire les inégalités et lutter contre l'injustice et faire en sorte que la croissance ne laisse personne de côté,

Rappelant l'engagement de l'Union africaine en faveur des valeurs et des principes fondamentaux qui définissent le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), dont entre autres, la recherche d'une croissance tirée par l'agriculture en tant que stratégie majeure pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de prospérité partagée,

1. *Demande* aux parlements africains d'encourager leurs gouvernements à adopter des politiques de développement agricole qui tiennent systématiquement compte des risques de sécheresse ou de changement climatique, afin de permettre aux pays et aux communautés de s'y préparer, de s'adapter et d'en atténuer les effets.
2. *Appelle* les parlements africains à s'assurer que dans la définition des politiques publiques, toute l'attention voulue est accordée :
 - à l'accroissement de la productivité dans le secteur agricole,
 - à la transformation de l'agriculture visant à assurer l'autosuffisance alimentaire et la création d'emplois,
 - au développement de l'industrie agro-alimentaire reposant sur le passage d'une économie agricole de subsistance à une véritable économie de marché,
 - au développement des marchés interrégionaux et nationaux,
 - à la constitution de réserves stratégiques, notamment de céréales,
 - à la constitution de fonds de secours aux producteurs sinistrés.
3. *Appelle* les parlements africains à demander à leurs gouvernements de veiller à la réduction de l'impact environnemental de l'agriculture, à l'amélioration de la qualité nutritive des aliments, à la préservation des écosystèmes locaux et la biodiversité et à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs agricoles, l'emploi local et la densification des circuits économiques locaux.
4. *Appelle* les parlements africains à encourager leurs gouvernements à accroître substantiellement la part du budget national alloué au secteur agricole.

5. *Encourage* les parlements africains à soutenir les réformes politiques nécessaires à l'instauration d'un environnement propice à l'investissement et à la participation du secteur privé, notamment à travers des partenariats public-privé dans la fourniture de services.
6. *Appelle* les parlements africains à soutenir l'intégration des stratégies agricoles et agro-industrielles avec les politiques d'aménagement du territoire et l'accroissement des investissements en infrastructures d'irrigation et de stockage, de routes rurales, de chemins de fer, d'énergies renouvelables et de TIC.
7. *Recommande* aux parlements africains de favoriser, par des mesures législatives appropriées, la mise en place des fonds destinés à l'investissement privé dans le secteur agricole et à la promotion des systèmes financiers décentralisés.
8. *Demande* aux parlements africains de s'assurer que les gouvernements prennent des mesures en faveur des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes et des jeunes pour sécuriser leur accès à la terre, afin de leur permettre d'exploiter des plantations modernes, de produire davantage et d'accroître leurs revenus.
9. *Exhorte* les parlements africains à entreprendre, en collaboration avec leurs gouvernements, par des processus participatifs, les réformes foncières consensuelles en s'assurant que les droits fonciers et relatifs aux ressources naturelles sont respectés.
10. *Engage* chaque parlement africain à transposer dans la législation nationale les accords internationaux en matière de développement durable et de climat, à leur allouer les crédits budgétaires nécessaires à leur financement et à prévoir de solides mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale dans ces domaines.
11. *Appelle* les parlements africains à demander à leurs gouvernements un rapport annuel sur les mesures prises pour donner suite à leurs engagements dans le cadre des ODD.
12. *Invite* les parlements des pays industrialisés et des autres pays pollueurs d'intensifier l'action auprès de leurs gouvernements afin qu'ils honorent leurs engagements en matière de financement des mesures d'adaptation, y compris les financements agricoles à coût réduit et le transfert de technologie, destinés aux pays africains.
13. *Plaide* pour l'intensification de la solidarité internationale en cas de conflits ou de catastrophes naturelles dans les pays africains.
14. *Recommande* l'institution, au sein de l'UPA, d'un forum parlementaire africain pour la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, le climat et le développement durable.